

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a sorti sa proposition législative sur les nouvelles techniques génomiques (NTG). Le terme ne vous dit rien ? C'est bien normal et c'est pensé pour.

Les organismes génétiquement modifiés, dits « OGM », n'ont pas la côte dans l'opinion publique. Alors quoi de plus simple que de changer les lettres et de désormais parler de NTG ? Ces nouvelles techniques sont présentées comme de merveilleux outils pour, et c'est là qu'il faut s'accrocher, « <u>utiliser moins de pesticides</u> et s'adapter au changement climatique », selon les mots mêmes de la Commission.

Et la droite s'en donne à cœur joie : réduire l'usage des pesticides ? Hors de question ! Développer de nouveaux OGM pour réduire les pesticides, tout en, au passage, assouplissant fortement la réglementation sur les OGM ? Excellente idée !

Comme quoi nous ne sommes pas à un paradoxe près.

Mais la face cachée de ces « nouveaux OGM » n'a pas vraiment de quoi faire rêver : entre accaparement de la biodiversité, danger pour la santé, non-maîtrise des techniques, conflits d'intérêt dans les publications scientifiques, contamination potentielle des cultures, utilisation des pesticides, absence d'étiquetage, perte d'autonomie des agricultrices et des agriculteurs... l'avenir que l'on nous propose a tout d'une dystopie.

Retour sur le combat de **Benoît Biteau**, **Michèle Rivasi** et **Marie Toussaint** au Parlement européen pour préserver la législation actuelle face aux tentatives toujours plus démesurées des lobbys.

« Plutôt que d'appliquer la loi, la Commission européenne propose, sous la pression des conservateurs européens, des député•e•s macronistes et de la FNSEA, de légaliser les nouveaux OGM. Elle veut ouvrir davantage le marché aux industries semencières, au détriment de la souveraineté alimentaire, de la biodiversité, de l'information des consommateurs et de l'autonomie et du revenu des paysan•ne•s. Le choix politique est clair : les profits brevetés de quelques-uns contre l'intérêt général. La bataille législative au Parlement européen ne fait que commencer. » Benoît Biteau







europeecologie.eu

europeecolos

europeecologie

europeecologie

DE QUOI S'AGIT-IL?

Les nouveaux OGM s'inscrivent dans la même logique que les anciens : il s'agit de modifier génétiquement des organismes. Dans les deux cas, le dépôt de brevets permet aux industries des semences de s'approprier le vivant. La différence entre la première vague d'OGM et la seconde vient des techniques utilisées. Les anciens OGM sont produits partransgenèse, ou insertion d'un gène d'une autre espèce dans un génome. Les nouveaux OGM s'appuient sur des techniques balbutiantes d'édition du génome, comme CRISPER-Cas9, connu sous le nom de « ciseau moléculaire ». Malgré la « précision » proclamée de ces outils, le processus n'est pas entièrement contrôlé. Ces nouvelles techniques engendrent de nouveaux risques, trop peu étudiés et mal compris, comme la chromothripsis, phénomène cataclysmique réorganisant de manière complètement aléatoire le génome.

En 2018, la Cour européenne de justice (CJUE) a tranché, au nom du principe de précaution, en soumettant les nouveaux OGM à la Directive européenne de 2001 sur les OGM. Pour rappel, « le principe de précaution vise à permettre aux décideuses et aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les <u>preuves</u> scientifiques relatives à un danger pour <u>l'environnement ou la santé humaine sont</u> incertaines et que les enjeux sont importants ». Il est donc établi juridiquement que nous n'avons pas suffisamment d'expérience et de connaissance vis-à-vis de ces nouveaux OGM pour renoncer au processus d'autorisation de l'Union européenne, qui impose une évaluation des risques, la traçabilité et un étiquetage pour les consommatrices et les consommateurs.

Pourtant, face à la pression des lobbys de l'agroindustrie, des gros semenciers et de certains gouvernements, dont celui de la France, la Commission européenne propose aujourd'hui de créer deux catégories de plantes pour déréglementer la législation existante sur les OGM. Dans la catégorie 1, on trouverait les plantes génétiquement modifiées dont la Commission prétend que les modifications auraient pu avoir lieu naturellement. Pour cette catégorie, la Commission propose d'abandonner toutes les exigences légales existantes : plus aucune étude des risques pour les consommatrices et les consommateurs ou l'environnement, pas d'étiquetage, pas de traçabilité. La catégorie 2 comprend les autres nouveaux OGM, notamment les plantes résistantes aux herbicides, qui devraient faire l'objet d'une autorisation assortie d'une évaluation «adaptée».

L'APPROPRIATION DU VIVANT PAR UN PETIT GROUPE DE MULTINATIONALES

Comme le rappelle Vandana Shiva, philosophe, physicienne et activiste indienne, « les semences sont le premier maillon de la chaîne alimentaire et incarnent des millénaires d'évolution et des milliers d'années de sélection par les agriculteurs, ainsi que la culture de la libre conservation. [de la solidarité] et du partage des semences ». Les femmes occupent d'ailleurs « une place centrale dans la sélection et la gestion des semences » et elles ont joué un « rôle essentiel dans la transmission des connaissances » depuis des millénaires.

Malheureusement, ces dernières décennies, nous avons assisté à un effondrement de la biodiversité: « des centaines de milliers de variétés végétales hétérogènes et de races locales, qui ont existé pendant des générations dans les champs des agriculteurs jusqu'au début du XXe siècle, ont été remplacées par un petit nombre de variétés commerciales modernes et très uniformes ». Aujourd'hui, « 12 variétés végétales et 5 espèces animales fournissent à elles seules plus de 70 % de l'ensemble de l'alimentation humaine ».

Les multinationales comme Bayer-Monsanto et Corteva déposent des brevets qui leur confèrent un pouvoir et une propriété absolus sur les semences.

Leur raisonnement est aberrant : dès qu'ils identifient un gène potentiellement intéressant, ils peuvent faire valoir leurs droits sur toutes les plantes - y compris sur les plantes sauvages - qui expriment ce gène.

Cela conduit à leur accorder monopole mortifère. En devant leur acheter toutes ces semences que nous souhaitons planter, nous devenons dépendants d'eux pour l'un de nos besoins les plus primaires : manger. Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) le rappelle : les impacts négatifs de ce modèle sont nombreux et portent, notamment, sur les PME de la sélection végétale, sur les agricultrices et les agriculteurs...

Comme le souligne la <u>Via campesina</u>, les droits des agricultrices et des agriculteurs de stocker, d'utiliser et de vendre les semences issues de leurs propres récoltes sont menacés et leur dépendance à l'égard de quelques grands producteurs de semences accrue.



« Par l'utilisation des brevets, certaines multinationales s'approprient ce que nous avons de plus précieux : le vivant. La « révolution verte » a entraîné des ravages dans le

monde entier et la ruine des agricultrices et des agriculteurs, contraint·e·s de s'endetter à des niveaux non soutenables pour acquérir les semences et leurs intrants associés.

En Inde en 2009, un·e agriculteur/trice se suicidait toutes les 30 minutes.

Les nouveaux OGM s'inscrivent dans la continuité de ce modèle agricole dépassé.

Ses conséquences sociales et écologiques ne peuvent être à nouveau ignorées. »

Marie Toussaint

CONTAMINATIONS: VERS LA FIN DU BIO?

Dès que ces nouveaux OGM seront semés, la contamination de la filière bio sera totale car il n'y aura plus de traçabilité ni même de tests pour les détecter. Le pollen et les abeilles vont participer, malgré eux, à la dissémination de ces semences génétiquement manipulées. La cohabitation est impossible.

Pour IFOAM, cela reviendrait à « faire peser la charge d'une production sans OGM sur les opérateurs qui ne souhaitent pas les utiliser». Le cercle est particulièrement vicieux : « plus il y a de semences OGM brevetées sur le marché, plus il devient difficile pour les sélectionneurs d'éviter la contamination génétique par ces semences et d'accéder à des semences non-OGM non brevetées ». C'est l'avenir de l'agroécologie qui est en jeu.

UNE SÛRETÉ NON DÉMONTRÉE

Les affirmations selon lesquelles l'édition de gènes est une technique de précision et que les résultats sont « identiques à ceux de la nature » sont souvent utilisés pour impliquer que les nouveaux OGM seront sûrs de par leur conception.

Bayer affirme que, par rapport à la sélection traditionnelle, l'édition de gènes est « plus simple, plus rapide et plus précise, sans impact sur la sécurité de la culture finale ». Et Corteva affirme que les plantes éditées par CRISPR sont « aussi sûres que les plantes trouvées dans la nature ou produites par la sélection conventionnelle ». La promesse est belle : plus simple, plus rapide, plus précis, mais aussi sûr que la nature. S'il a déjà été démontré que la rapidité n'était pas au rendezvous, qu'en est-il de la précision ?

ne produit pas des résultats identiques à ceux de la sélection conventionnelle. En effet, si « la coupure initiale de l'ADN peut être ciblée sur une région spécifique du génome, le processus de réparation de l'ADN qui s'ensuit provoque des mutations indésirables à la fois sur les sites ciblés et non ciblés du génome ». Chez les plantes, « cela peut conduire à des changements de composition qui, selon les scientifiques, pourraient inclure la <u>production de nouvelles</u> toxines et d'allergènes ». Cela peut également aboutir « au transfert de gènes de résistance aux antibiotiques ou à des caractéristiques qui pourraient soulever des problèmes de sécurité alimentaire, d'environnement ou de bien-être des animaux ».

D'ailleurs, les scientifiques ont fait valoir que les risques liés aux nouvelles techniques de génie génétique pourraient bien être similaires, voire supérieurs, à ceux des méthodes de génie génétique existantes. Même le Dr Larry Gilbertson, scientifique chez Bayer, déclare qu'il y a pas « <u>une différence fondamentale de risque</u> entre ces deux technologies puisqu'il s'agit dans les deux cas de modifications de l'ADN ». Surtout, comme le souligne IFOAM (association internationale promouvant l'agriculture biologique), «si les partisans des NTG sont si sûrs de leur sécurité et de leurs avantages, pourquoi insistent-ils pour cacher leur utilisation dans la production alimentaire? ». Les consommatrices et les consommateurs ont le droit d'être informé·e·s sur la nature des aliments qu'ils achètent.

NI SAUVER LE CLIMAT NI RÉDUIRE L'UTILISATION DE PESTICIDES

Contrairement à la promesse faite et relayée par la Commission de permettre d'avoir des cultures plus résistantes au changement climatique et nécessitant moins de pesticides, les nouveaux OGM ne pourront ni sauver le climat ni réduire l'utilisation des pesticides.

Rappelons-nous ces mêmes promesses pour les anciens OGM: « Monsanto avait développé un maïs transgénique GM tolérant à la sécheresse, commercialisé en 2011, mais le ministère américain de l'Agriculture a déclaré qu'il n'était pas plus efficace que les variétés sélectionnées de manière conventionnelle ».

D'autant plus que la sélection conventionnelle donne de très bon résultats. Des scientifiques associés à des agriculteurs dans un réseau de sélection participatif ont mis au point un blé résistant à la sécheresse, Jabal. Le tout sans OGM.

Le blé « whiffy », avait été génétiquement modifié

pour libérer une substance chimique présente dans la menthe afin de repousser les pucerons, « ce qui s'est avéré être un échec, les pucerons s'étant rapidement habitués à l'odeur ».

Aux États-Unis, dans les 16 années qui ont suivi la dérégulation des OGMs, l'utilisation d'herbicides a augmenté de 239 millions de kilos. Idem au Brésil où la consommation de pesticides dans la culture de soja a été multipliée par 3 en 13 ans après la dérégulation des OGMs.

Il ne faut pas oublier que « les entreprises de biotechnologie agricole qui promeuvent les nouveaux OGM sont également des entreprises agrochimiques et que leur modèle d'entreprise repose sur la vente de semences accompagnées de pesticides et d'autres intrants chimiques ». Il est ainsi « peu probable que les nouvelles techniques d'OGM réussissent là où les « anciens OGM » ont échoué ». D'abord du fait du manque d'intérêt commercial pour les entreprises qui les produisent, mais aussi car « les caractéristiques souhaitables telles que la résistance aux parasites et aux maladies et l'adaptation aux changements climatiques sont des caractéristiques génétiquement complexes qui ne peuvent être obtenues par la manipulation d'un ou de quelques gènes ».

CONFLITS D'INTÉRÊTS SUR LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Les lobbyistes pro-OGM qui ont tenté d'influer sur la décision de la CJUE en 2018 ont continué de faire pression par la suite sur la Commission européenne pour qu'elle propose une législation qui aille dans le sens de leurs intérêts commerciaux.

Si la représentation des intérêts commerciaux apparaît clairement pour certains groupes - Bayer a, par exemple, déployé entre <u>6 et 6,5</u> millions d'euros en activités de lobbying en 2022 - d'autres les cachent volontiers en se faisant passer pour des scientifiques neutres. C'est, par exemple, le cas de l'Académie européenne des sciences et des humanités (ALLEA) qui déclare « ne représenter aucun intérêt commercial ». Pourtant, deux des quatre auteurs d'un rapport d'ALLEA prônant la déréglementation des OGM ont un intérêt direct dans la commercialisation des OGM en détenant des brevets ou des demandes de brevets sur des OGM.

D'autres organisations, comme l'Association européenne des sciences végétales (EPSO) ont des noms trompeurs. D'après une étude, 64 % du groupe de travail de l'EPSO sur les technologies agricoles ont un intérêt direct dans la commercialisation des OGM.

Corporate Observatory Europe et les Amis de la Terre Europe ont déposé une plainte auprès de la Médiatrice de l'Union européenne concernant le travail de préparation de la Commission en amont de sa proposition. En effet, le processus de consultation a été très partial et a pris en compte le point de vue de l'industrie bien plus que celui de l'agriculture biologique, de l'environnement ou des groupes de consommatrices et de consommateurs.



« Un grand nombre de scientifiques plaidant pour la déréglementation des OGM ont des conflits d'intérêts liés à la commercialisation des semences génétiquement modifiées. Autrement dit, à travers eux, ce sont les lobbys

pro-OGM qui tiennent la plume et qui trompent le législateur. Ces propositions qui servent des intérêts agro-industriels sont présentées comme des recommandations scientifiques impartiales, ce qui est absolument intolérable. » Michèle Rivasi

Nos demandes

Finalement, l'édition de gènes est une diversion risquée et coûteuse des solutions éprouvées aux problèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture que sont l'agroécologie et la sélection naturelle. C'est pourquoi nous demandons :

- → la fin des OGM en agriculture et dans l'alimentation,
- que les nouveaux OGM restent encadrés par la Directive européenne de 2001 sur les OGM qui impose de passer par un processus d'autorisation de l'Union européenne, une évaluation des risques, une traçabilité et un étiquetage pour les consommateurs•rices,
- que soit promue une sélection de semences diversifiée et adaptée aux conditions locales, ainsi qu'une production agroécologique et la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de la Ferme à la Fourchette
- que l'EFSA soit chargée d'étudier les effets de l'édition de gènes chez les plantes sur les êtres humains, les animaux et l'environnement en général,
- que les scientifiques et les organisations savantes aient l'obligation de divulguer tout intérêt direct dans la commercialisation des OGM lorsqu'ils participent à des discussions sur la politique européenne en matière d'OGM.